



CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 18 Février 2022

A 20h30

En mairie de Féricy

Ordre du Jour :

- I. Changement adresse postale Mairie – Délibération**
- II. Achat d'un terrain pour le projet de cantine solaire - Délibération**
- III. Désignation d'un remplaçant au sein des commissions thématiques de la CCBRC**
- IV. Réception des dossiers de demande de subvention des associations pour 2022**
- V. Questions diverses**

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER Paddy, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents :

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

GARNOTEL Virginie est désignée secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent le compte-rendu du conseil du 14 janvier 2022

I. Changement adresse postale Mairie – Délibération

Délibération n°2022-05 :

Monsieur le maire rappelle que, les travaux de réhabilitation de l'annexe étant terminés, les locaux de la mairie (et de l'Agence postale) ont été déplacés du 1 rue de Ferland au 1 route de Barbeau.

Le 1 rue de Lorette ayant été une adresse provisoire, ce changement d'adresse postale n'avait pas été réalisé.

Pour acter le changement d'adresse définitif des locaux de la mairie et de l'Agence Postale au 1 route de Barbeau, M. le maire précise que des formalités sont à accomplir :

- Délibération du conseil municipal en vertu de l'article L.2121-29 du CGCT
- Saisine du procureur de la République pour le transfert des registres d'état civil
- Saisine de l'INSEE pour l'obtention d'un nouveau numéro de SIRET accompagnée de la délibération du conseil mentionnée ci-dessus.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus actent le transfert des locaux de la mairie (et de l'Agence postale communale) au 1 route de Barbeau 77133 FERICY et autorisent monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'enregistrement de cette nouvelle adresse auprès des différentes instances.

II. Achat d'un terrain entre l'école et la salle des fêtes – Délibération

Délibération n°2022-06 :

Monsieur le maire fait suite aux différentes discussions abordées en conseil municipal concernant l'acquisition d'un terrain situé entre l'école et la salle des fêtes.

L'acquisition de cette parcelle est l'aboutissement d'une réflexion permettant d'agrandir la cour de l'école primaire devenue trop petite pour contenir les enfants du CE1 au CM2 des communes de Féricy et de Machault et serait une « passerelle » sécurisée entre l'école et le projet de cantine scolaire qui est prévu à côté de la salle des fêtes communale.

Après différents échanges avec les propriétaires de la parcelle concernée, une division cadastrale a pu être établit par un géomètre et un prix d'achat de 17 500 euros a été proposé pour cette parcelle d'environ 410m² en comparant les prix de vente de terrains similaires.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune ainsi que l'édification d'un mur de 2 mètres de hauteur sur la limite des 2 propriétés.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent M. le maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'achat de la parcelle E003 d'une contenance d'environ 410m² au prix de 17 500 euros. La transaction sera confiée à Maitre Bantegny-Cochet.

III. Désignation d'un remplaçant au sein des commissions thématiques de la CCBRC

Suite à la démission de Mme Frédérique Hall, il semble que son remplacement n'a pas été effectué au sein des commissions thématiques de la CCBRC. Il convient donc de désigner un remplaçant titulaire sur les commissions suivantes :

- Développement Touristique
- Bâtiment – Habitat et Patrimoine

Il convient également de désigner un suppléant à la commission « Collecte de traitement des Déchets »

Pour la commission « Développement Touristique » Catherine Rocher propose sa candidature en tant que titulaire.

Pour la commission « Bâtiment – Habitat et Patrimoine » Cécile Djordjevic propose sa candidature en tant que titulaire.

Pour la commission « Collecte de traitement des déchets » Hervé Despots propose sa candidature en tant que suppléant.

Ces noms seront donc communiqués aux services de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

IV. Demandes de subvention des associations pour 2022

Pour information, 7 associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2022 : 2 associations fériciennes et 5 associations extérieures.

S'agissant des premiers dossiers dans le cadre de la nouvelle réglementation inscrite dans le Règlement Budgétaire et Financier de la M57, tous les dossiers étaient incomplets à réception mais suite à un courrier envoyé à chacune, 5 associations sur 7 ont un dossier présentant les mêmes pièces.

Les 2 associations dont les dossiers restent incomplets ont jusqu'au 7 mars, comme indiqué dans leur courrier, pour faire retour des pièces manquantes en mairie. Passé ce délai, leur demande sera classée sans suite.

La commission Finances proposera des montants de subvention à allouer lors d'un prochain conseil municipal, au vu des éléments présentés.

V. Questions diverses

- Associations : M. le maire rappelle la nécessité pour les associations utilisant les salles communales de compléter et faire retour en mairie de la convention d'occupation de salle en précisant leurs dates de réservation souhaitées. En effet, plusieurs associations différentes utilisent les salles communales. La mise en place de ces conventions d'occupation entre la mairie et ces associations permettent d'établir un calendrier d'occupation et d'éviter des chevauchements entre les associations. M. le maire rappelle que la date butoir pour le retour des conventions est fixée au 1^{er} mars.
- Conférence des maires : M. le maire fait un retour rapide sur les différents points abordés lors de la dernière conférence des maires :
 - Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2022
 - Présentation du projet de la CDAC (commission des activités commerciales) concernant la demande d'extension de la zone commerciale de Leclerc au Châtelet en Brie qui souhaite ajouter un volet quincaillerie, jardinerie, brasserie, etc. Cependant, comme la commune du

Châtelet en Brie a été déclarée « Petite ville de demain », l'Etat a déposé un recours. Le but étant de protéger les petits commerçants du centre-ville.

- Intercommunalité : M. le maire rappelle que, suite à l'indécision prolongée de la commune de Crisenoy pour implanter une ZAC, la Préfecture a tranché en supprimant cette ZAC et en construisant une nouvelle prison en lieu et place. Afin de compenser cette ponction de 70ha sur son territoire, le président de la communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux a demandé au Préfet la possibilité de création d'une ZAC sur une autre partie son territoire. Afin de définir un projet de ZAC et son lieu d'implantation, une consultation de l'immobilier des communes de la communauté de communes est en cours.
- Projet communal : M. le maire rappelle que chaque projet communal doit être réfléchi au préalable en terme de financement. Parmi ceux-ci, la vente de terrains communaux à bâtir route de Barbeau en fait partie. Cependant ces terrains, autour de l'atelier communal sont classés en zone à urbaniser. Il est donc indispensable d'y créer les réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public mais également la voirie. Les terrains peuvent être aménagés en 4 lots à bâtir avec une place de retournement pour les camions de poubelle et l'accès pompier. Afin de mener à bien ce projet qui nécessite l'appel à un géomètre, un notaire, un maître d'œuvre, M. le maire informe que 2 terrains seront soumis à la vente. En effet, la vente d'un terrain servira à régler les frais nécessaires à la séparation et la viabilisation des autres terrains. Le 2nd terrain servira à financer les projets communaux en cours et envisagés (la cantine scolaire en particulier). Au préalable et afin de s'assurer de la viabilité, une étude d'aménagement est à prévoir.
- Augmentation du GAZ. M. le maire fait part aux membres du conseil d'un courrier du SDESM confirmant que le prix de la molécule de gaz est passé de 13.74€ à plus de 75,44€HT en janvier 2022. Cette augmentation va donc peser plus lourd sur le budget communal (la salle de la source et la mairie sont chauffées au gaz). Il est demandé à la commission finances de prendre en compte cet élément dans la préparation du budget.
- Vidéoprotection : M. Fontaine informe que le dossier concernant la vidéoprotection suit son cours. Les dossiers de subvention dans le cadre du FER 2022 et auprès de la Région ont été déposés.
- Voirie : M. Fontaine revient sur les problèmes d'incivilité concernant le stationnement rue du Montceau. Il informe qu'un devis a été établi par la société Vill'équipe pour le marquage de cette rue où le stationnement est un problème sensible. Ce devis d'un montant d'environ 1500€ prévoit une cinquantaine de places marquées soit environ une trentaine de moins que le stationnement actuel. Mme Djordjevic souligne que lors des travaux de réhabilitation de branchements d'eau, plusieurs riverains ont réussi à faire l'effort de stationner leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété et regrette que ceux qui ont cette possibilité ne le fassent pas systématiquement pour désengorger le stationnement dans la rue et régler ainsi le problème. M. le maire, remercie M. Fontaine d'avoir effectué ce chiffrage et propose de prendre du recul avant de prendre la décision de marquage. Il demande également à la commission urbanisme de se pencher sur les réhabilitations afin de savoir s'il est envisageable d'imposer la création de place de stationnement au moment de la pose des dossiers. M. Fontaine précise également que la convention de verbalisation électronique est également en cours.

- Cantine scolaire : Mme Djordjevic informe que l'architecte en charge de ce dossier a proposé 2 esquisses et que le choix s'est porté sur celle qui se rapprochait visuellement le plus de la Salle des fêtes (la cantine scolaire est prévue en prolongement de la salle des fêtes). M. le maire précise que plusieurs réunions ont déjà eu lieu et que d'autres vont suivre. Il précise également qu'une réunion de présentation de notre projet va être provoquée avec l'architecte, les maires des communes de Machault et Féricy et les acteurs du RPI. M. Fourgoux exprime son inquiétude face au projet de groupement scolaire de la commune de Machault comprenant la création de 7 classes. M. le maire précise qu'il a eu une discussion avec M. Poteau en présence de l'inspectrice d'académie concernant le souhait que la commune de Féricy conserve son école. M. Poteau a informé que la création de ce groupement scolaire n'a pas pour but la suppression de l'école de Féricy. Au contraire, il souhaite conserve le fonctionnement du scolaire des 2 communes. En effet, l'arrivée de la nouvelle municipalité à Féricy a entraîné une nette amélioration de fonctionnement du RPI et une bonne entente entre les maires des 2 communes. M. Poteau a précisé que la création de ces 7 classes a été provoquée par l'évolution démographique de la commune de Machault qui est amenée à progresser d'ici la rentrée 2024.
- Urbanisme : M. le maire informe que le propriétaire du moulin de la Tennerie a demandé un RDV pour informer qu'un projet de réhabilitation allait être déposé. Mme Djordjevic précise que la commission urbanisme est donc dans l'attente du dépôt du dossier pour voir si le projet est recevable.
- Communication : M. Alleyrat informe que la Lettre de Féricy est terminée avec de nouveaux thèmes : jeux, etc. Il précise néanmoins qu'il y a eu un petit souci au niveau du nombre de pages. En effet, il y a obligation d'être sur un multiple de 4 pour pouvoir être imprimé sur du A3 livret, ce qui n'était pas le cas. Ce détail sera vérifié au moment de l'élaboration des prochaines lettres.
- Animation : M. Haméon informe que le calendrier est en cours. Néanmoins voici quelques dates retenues : 17/04 Chasse aux œufs, 10/09 Forum des associations, 25/09 Fête champêtre, 16/10 Fête de la Pomme.
- Travaux : M. Haméon demande à la commission travaux de prévoir la pose de rideaux phoniques pour la salle de la source. Un devis a été établi pour un montant d'environ 1 500€. M. Despots informe que la commission travaux qui s'est réuni le 27 janvier a permis d'aborder 2 volets essentiels : le choix de la cantine scolaire et l'aménagement du parc du Domaine avec différentes zones : bancs, jeux enfants, création d'allées, partie verger et floral. M. le maire propose que pour l'aménagement du château, des rdv soient mis en place tous les samedis pour relancer des actions avec les bénévoles. Il précise également que le mur continue de se monter par les bénévoles.

Concernant les travaux de restauration de la toiture de l'église Sainte Osmane, Mme Bourges informe que la réception des plis du marché d'appel d'offres s'achève aujourd'hui.

- Patrimoine : Mme Bourges fait un point sur les avancées concernant le dossier de l'ancienne mairie et la bâtisse du Domaine sont exploitées et que de nombreuses rencontres ont lieu :

- Rencontre avec M. Carducci de la chambre de commerce et d'industrie. Une étude de marché sera commandée auprès des services de la CCI afin d'évaluer les différents scénarii.
- Rencontre avec M. Hamou pour une filiale de Carrefour pour une épicerie. Cet investisseur a l'expérience d'autres épiceries en milieu rural.
- Rencontre avec 2 entrepreneurs qui ont proposé un projet intéressant : épicerie, salon de thé et une conciergerie, aide à la personne, accompagnement, etc.
- RDV le mois prochain avec le groupe Bertrand sur le projet du Domaine
- RDV a été pris avec les représentants d'une école privée sous contrat pour l'installation d'un établissement scolaire.
- Rencontre avec M. Moqua, vice-président de la chambre de commerce. Différentes pistes ont été évoquées afin de proposer un usage pour le Domaine : un établissement scolaire ou apprentissage, un établissement de type Epahd, etc.

M. le maire et Mme Bourges soulignent que les travaux nécessaires à la viabilité du projet au niveau de Domaine sont importants et que l'ensemble de ces derniers interlocuteurs souhaitent acheter le bien. M. le maire rappelle à ce sujet que dans leur profession de foi électorale, il n'était pas question de vendre le Domaine. Une issue devra être envisagée pour l'avenir de ce bien.

- Ressources Humaines : Mme Bourges rappelle le départ de M. Van Oppen, agent des services techniques. Mme Bourges et M. le maire ont pu anticiper son départ avec l'envoi à Pôle emploi d'une annonce de recrutement. Trois personnes ont ainsi été reçues pour le poste et un profil a retenu l'attention des élus. De plus, ce profil pourrait permettre d'être pris dans le cadre d'un contrat aidé qui entraînera des exonérations de charges sur 3 ans, avantage financier non négligeable pour la commune. M. Carpenter souhaite exprimer sa reconnaissance pour le travail effectué par M. Van Oppen. M. le maire fait également écho à la remarque de M. Carpenter.
- Divers :
 - M. Carpenter rappelle qu'une quantité d'eau importante s'est écoulée du château d'eau. Même s'il a eu l'information que c'était une vidange et un nettoyage du château d'eau, il s'inquiète de savoir qui va payer toute cette perte d'eau. M. le maire précise que, s'agissant d'une opération nécessaire de maintenance, l'eau utilisée pour ce nettoyage obligatoire n'est pas facturée.
 - M. Despots informe que l'arceau protégeant la borne incendie à la Fontaine Ory a été dégradé par le camion du SMITOM. Un riverain ayant été témoin de la scène va fournir au secrétariat un écrit qui sera transmis au SMITOM pour réparation.
 - Mme Garnotel informe que le compte administratif et le compte de gestion 2021 seront validés au prochain conseil et que le travail sur le budget 2022 est en cours.

- Mme Fourgoux informe qu'un tri des vieilles tables d'école stockées a été fait et que certaines ont pu être récupérées. De même, avec l'aide de son conjoint elle indique avoir récupéré 12 chaises dans une autre école.
- Mme Fourgoux informe également avoir rencontré M. Barué, ancien féricien et propriétaire de la librairie d'Héricy qui a généreusement offert des goodies (cartes postales, assiettes, dessous de plats) à l'effigie de Féricy pour au profit du financement de la Restauration de la Toiture de l'Eglise. M. le maire précise qu'un courrier lui sera envoyé pour le remercier de sa générosité.
- M. Alleyrat informe que plusieurs personnes dans son voisinage se sont plaintes de perte de pression d'eau suite aux travaux de branchements d'eau. Même si certaines de ces personnes ont été contactées par Véolia, M. Alleyrat souligne des problèmes d'information et de connaissance technique qui ont entraîné un peu d'effervescence.
- M. Alleyrat informe qu'une maquette de tee-shirt pour les bénévoles du rucher communal a été créée. Il informe également qu'il travaille sur une maquette de présentoir qui sera placée à l'accueil afin d'y accueillir les goodies dont la vente est destinée au financement de la restauration de la toiture de l'église Sainte Osmane. Mme Rocher informe également qu'elle va procéder au rafraichissement des tiroirs de courriers des élus, du personnel et des associations. Mme Rocher va également mettre en place une boîte à livres.
- M. Haméon informe qu'il a pris contact avec des experts pour la mise en valeur du tableau attribué à Géricault qui sera exposé dans la nouvelle mairie.
- Mme Bourges informe que 12 fériciens ont manifesté leurs intérêts pour les ateliers du PRIF. Une convention sera donc à signer pour lancer les ateliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h